

MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

GEORGE FREDERIC MATTHEW SUBVENTIONS A LA RECHERCHE EN GEOLOGIE

George Frederic Matthew MA, DSc, LLd, FRSC (1837-1923) fut un membre fondateur de la Société d'histoire naturelle du Nouveau-Brunswick en 1862 et publia au-delà de 200 publications scientifiques sur la géologie, la paléontologie et l'archéologie. Tout en continuant sa carrière au bureau de douane, il devint internationalement connu pour ses études en paléontologie. Une grande partie de ses collections font maintenant partie des avoirs du Musée du Nouveau-Brunswick.

Nous sollicitons des propositions de haute qualité dans les domaines de la paléontologie, la paléoécologie, la minéralogie, et la pétrologie. La majeure partie de la recherche sur place doit être effectuée au Nouveau-Brunswick.

Bourse de recherche - 1 000 \$ - accessible aux scientifiques établis qui sont rattachés aux universités, musées et organismes gouvernementaux, ainsi qu'aux étudiants du deuxième cycle.

Subvention de recherche - 500 \$ - accessible aux étudiants uniquement, étudiants du premier et deuxième cycles.

Les requérants devraient faire parvenir leurs propositions de recherche, accompagnées d'un budget détaillé, au plus tard le 31 décembre à:

Donald F. McAlpine, Ph. D.
Département des sciences naturelles
Musée du Nouveau-Brunswick
277, avenue Douglas
Saint John, N.-B., E2K 1E5, CANADA
Courriel : donald.mcalpine@nbm-mnb.ca

Musée du Nouveau-Brunswick – Département des sciences naturelles
277 Douglas Avenue, Saint John, NB, Canada E2K 1E5

GEORGE FREDERIC MATTHEW
SUBVENTIONS A LA RECHERCHE EN GEOLOGIE

Fiche D’Inscription

Tous les renseignements contenus dans ce formulaire seront traités confidentiellement
Vous etes prié de répondre a chacune des questions qui suivent
Seuls les dossiers complets seront étudiés

COCHER LE TYPE DE BOURSE POUR LEQUEL VOUS FAITES UNE DEMANDE
Bourse de recherche Subvention de recherche

NOM _____

TITRE OU POSTE _____

INSTITUTION _____

ADRESSE _____

_____ NO DE TELEPHONE () _____

POUR ETUDIANT -NOM DU SUPERIEUR _____

TITRE DU PROJET _____

DATES DU PROJET du ____ au ____

DESCRIPTION ET NATURE DU PROJET (Veuillez annexer une feuille séparée)

Veuillez fournir une description de 1 à 4 pages du projet ainsi qu’un budget détaillé montrant comment cette allocation sera utilisée dans vos recherches.

DESCRIPTION DES PIECES JOINTES AU DOSSIER (Veuillez joindre les renseignements suivants)

curriculum vitae
pour les requérants ou requérantes de la bourse de recherche de 1000 \$, les noms de deux répondants ou répondantes
pour les requérants ou requérantes de la bourse de recherche de 500 \$, une lettre explicative du directeur ou de la directrice de thèse
description du projet

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je m’engage a respecter les conditions et le reglement du programme de bourses ainsi que la décision des membres du jury. Si j’obtiens une bourse, je m’engage a l’utiliser conformément au projet décrit précédemment et a renoncer a la dite somme si je dois annuler ce même projet.

Signature _____

Date _____

Délimitation du sujet

1. Deux bourses seront accordées chaque année par le Musée du Nouveau-Brunswick (MNB), une bourse de perfectionnement et de recherche ainsi qu'une bourse d'étude et de recherche. Les bourses seront accordées à des individus plutôt qu'à des institutions ou organismes.
2. Ces bourses seront connues sous les noms de:
 - a) Bourses de perfectionnement et de recherche en géologie George Frederic Matthew du Musée du Nouveau-Brunswicket de
 - b) Bourse d'étude et de recherche en géologie George Frederic Matthew du Musée du Nouveau-Brunswick
3. Le choix des boursiers sera fait par le Comité de bourses.
4. On doit soumettre à l'attention du Comité des bourses les formules de demande y compris une description du projet et des éléments budgétaires au plus tard le 31 décembre de chaque année. Les candidats seront informés par les postes des décisions du Comité des bourses au plus tard huit semaines après le dernier jour pour la présentation des demandes. Les candidats à la bourse de perfectionnement doivent donner les noms de deux répondants. Les étudiants doivent joindre une lettre de leur directeur de thèse souscrivant à leur demande de bourse.
5. La bourse de perfectionnement sera ouverte aux scientifiques qui exercent et aux étudiants de 2^e et de 3^e cycles. Elle sera évaluée à pas moins de 1000\$ (CAN.). La bourse d'étude sera ouverte aux étudiants de 1^{er}, de 2^e et de 3^e cycles. Elle sera évaluée à pas moins de 250\$ (CAN.). La valeur des bourses sera révisée par le Comité des bourses si on le juge nécessaire.
6. Nonobstant le paragraphe 1, les individus recevant des bourses doivent être associés à une institution scientifique reconnue tels un musée, une université ou un service gouvernemental. Dans les cas où les candidats ne sont pas associés, ils peuvent être acceptés comme associés en recherche dans le Département des sciences naturelles du MNB et alors cette institution administrera la bourse.
7. Une personne ne peut recevoir qu'une des bourses mentionnées plus haut au cours d'une année donnée.
8. Dans le cas où aucun projet satisfaisant n'est reçu au cours d'une année, le Comité des bourses se réserve le droit de ne pas octroyer de bourse cette année-là.
9. Les conditions suivantes s'appliqueront à la recherche soutenue par ces bourses:
 - a) Toute ou la plus grande partie de la recherche doit être faite au Nouveau-Brunswick ou porter sur des spécimens qui proviennent du Nouveau-Brunswick.
 - b) Les études qui sont basées sur les collections du musée ou qui génèrent des collections nouvelles seront choisies de préférence. La paléontologie, la biostratigraphie, la paléoécologie, la minéralogie, et la pétrologie.
10. Les candidats qui recevront ces bourses devront:
 - a) offrir toutes les collections importantes générées par les bourses au Musée du Nouveau-Brunswick.
 - b) reconnaître avoir reçu de l'aide en inscrivant le nom de la bourse au complet (voir no 2) dans toutes les publications ou tous les communiqués résultant de la recherche effectuée grâce à la bourse.
 - c) présenter un compte rendu sur la recherche effectuée ainsi que sur toutes découvertes importantes au plus tard un an après la réception des argent de la bourse.
 - d) présenter les documents suivants au Comité des bourses: une simple reproduction de toutes les publications techniques ou de vulgarisation, de livres ou de monographies touchant la recherche effectuée grâce à la bourse et, dans le cas de étudiants, une simple copie de la thèse finale qui sera déposée dans la bibliothèque du MNB.
11. Le Musée du Nouveau-Brunswick se réserve le droit de faire de la publicité sur l'attribution des bourses.